

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 6 juillet 2026**  
~~~~~

COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SAGE LEZ MOSSON ETANGS PALAVASIENS
DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 6 juillet 2026 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la Communauté de communes. La convocation a été adressée le 26 juin 2026.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, Mme Cécile LEMOINE, M. Pierre AMALOU, M. Jean-Marc ISURE, M. Olivier SERVEL, M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Béatrice FERNANDO, Mme Véronique NEIL, M. Stéphane SIMON, Mme Martine BONNET, M. Jean-Philippe MOREMAU, M. Pascal DELIEUZE, M. David CABLAT, Mme Fabienne SERVEL, Mme Sophie RUGGIERI, M. Jean-Marie VIAL, Mme Valérie ASTIER, M. Denis TERRAILLON, Mme Nathalie GALLIERE, M. Gilles HENRY, Mme Anna ASPART, Mme Hélène BONNIER, Mme Caroline DE CHEFDEBIEN, M. Michaël TOURSEL, M. Alexandre MONACO, M. Pascal MATELET, Mme Lydia BRAILLY, M. René GARRO, Mme Virginie POUJOL, Mme Tiphaine COMBY, Mme Véronique DURAND, Mme Marie-Hélène DELTORT, M. Serge FALZON, Mme Amélie DREVET, Mme Pauline CURTAN, M. Sébastien SOULIER, M. Pierre BOLLIER, Mme Anne THEVENOT, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC

Procurations

M. Thibaut BARRAL à Mme Josette CUTANDA, Mme Florence QUINONERO à M. David CABLAT, Mme Christine GRANIER à M. Pascal DELIEUZE, M. Jean-Pierre BES à Mme Cécile LEMOINE, Mme Elisabeth PONS à M. Philippe LASSALVY, Mme Nathalie PEREZ à M. Pascal MATELET, Mme Angélique BAILLY à M. Alexandre MONACO.

Excusés

M. José MARTINEZ, M. Gregory BRO.

Quorum : 26 Secrétaire de séance : Philippe LASSALVY	Présents : 42	Votants : 49	Pour : 49 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-33, L2121-21 et L5211-1 ;

VU l'arrêté préfectoral n°2023-DRCL-10-0518 du 10 octobre 2023 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault ;

VU l'arrêté préfectoral n°090525 du 7 août 2009 portant création de la CLE du Schéma d'Aménagement et Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Lez Mosson Etangs palavasiens ;

VU l'arrêté préfectoral n°DDTM34-2022-10-13340 du 11 octobre 2022 portant renouvellement de la composition de la CLE du SAGE du bassin Lez Mosson Etangs palavasiens ;

VU la délibération n°4145 du Conseil communautaire du 20 avril 2026 relative à la désignation des représentants de la CCVH pour siéger au sein de la CLE du SAGE du bassin Lez Mosson Etangs palavasiens ;

CONSIDERANT que le nombre de représentant de la communauté de communes au sein de la CLE du SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens est fixé à 2 conformément à l'arrêté du 11 octobre 2022 susvisé,

CONSIDERANT que par la délibération du 20 avril 2026, il a été procédé à la désignation d'un seul représentant, Monsieur Olivier SERVEL,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée de désigner ses représentants pour siéger au sein des organismes extérieurs,

CONSIDERANT qu'il pourrait être procédé à la désignation de Monsieur Jean-Claude CROS en qualité de 2^{ème} représentant de la CCVH au sein de la CLE du SAGE du bassin Lez Mosson Etangs palavasiens,

CONSIDERANT que l'assemblée a accepté, à l'unanimité, de procéder à un vote à main levée,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,
Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de désigner Messieurs Jean-Claude CROS et Olivier SERVEL pour représenter la Communauté de communes Vallée de l'Hérault au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Lez Mosson Etangs palavasiens.

Transmission au Représentant de l'État N° 4219
Publication le 08/07/2026
DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE
Gignac, le 08/07/2026
Identifiant de l'acte : 034-243400694-20260706-27769-DE-1-1
Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Philippe LASSALVY